

# « Carré rouge » : la colère des étudiants québécois

**Révoltés par l'annonce de l'augmentation des frais de scolarité, les étudiants québécois se mobilisent maintenant depuis plusieurs mois. Entre piquets de grève et manifestations de grande ampleur, retour sur leur colère, et sur la violente répression qui a suivi ce mouvement sans précédent.**

Catherine CHOQUET,  
membre du comité  
de rédaction d'*H&L*

**L**e « carré rouge », symbole de la révolte étudiante contre l'augmentation des frais de scolarité annoncée par le gouvernement libéral, a fleuri au Québec dès la mi-février 2012. Cette réforme vise à faire passer les frais de deux mille deux cents à quatre mille dollars canadiens en cinq ans (de mille sept cents à trois mille euros). Malgré les menaces, les intimidations, les tentatives de division, la répression, le mouvement étudiant s'est développé, pour devenir un mouvement de l'ensemble de la société québécoise. Dans les trois premiers mois du conflit, la ville de Montréal a vu, à elle seule, près de deux cent trente manifestations se dérouler, de jour comme de nuit. Petit à petit les manifestations se sont étendues à d'autres villes universitaires, puis à l'ensemble de la province. Elles ont rassemblé des personnes de tous âges et toutes origines.

Face à la mobilisation, le gouvernement de Jean Charest a tout tenté :

- la division entre les trois principales organisations étudiantes, la Coalition large de l'association pour une solidarité étudiante (Classe, soixante-cinq associations, plus de cent mille étudiants), la Fédération étudiante collégiale du Québec (Fecq, vingt-trois associations, environ quatre-vingts mille membres) et la Fédération étudiante universitaire du Québec (Feuq, quinze associations représentant cent vingt-cinq mille étudiants). Mais les trois organisations ont su faire front commun par-dessus leurs divergences d'analyse, présentant souvent à la presse et au public

un discours beaucoup plus élaboré et posé que les déclarations intempestives, provocatrices et décousues des autorités gouvernementales ;

## **Entre répression, menaces et chantage**

- la répression, dès le 7 mars : un étudiant de Cegep<sup>(1)</sup>, âgé de 22 ans, a été blessé à un œil suite à un tir de grenade assourdissante, par la police ; la grenade a explosé près de son visage, entraînant la perte de vision de son œil droit. L'étudiant intentera une poursuite en dommages contre la ville de Montréal et son service de police. La police de Montréal, comme celle de Québec, se sont distinguées par des arrestations massives et une répression violente ;

- les menaces : les personnes arrêtées lors des manifestations sont passibles d'amendes pouvant aller de quelques centaines à plusieurs dizaines de milliers de dollars (jusqu'à trente-cinq mille dollars, soit vingt-sept mille euros), sans compter les interdictions d'approcher des campus universitaires ou des lieux de manifestations, sous peine d'incarcération ;

- le chantage : beaucoup de discours ont été tenus par le gouvernement, la presse proche du pouvoir et par des personnalités, accusant le mouvement étudiant de mettre en péril les ressources touristiques du Québec, le Grand Prix automobile de Montréal, de faire courir un risque grave à la saison des festivals... prévus sur les places servant de points de ralliement aux manifestations nocturnes. Certains ont prétendu que les commerçants allaient

perdre de l'argent parce que les citoyens ordinaires, effrayés par la violence, n'oseraient plus sortir ! Il était ainsi courant d'entendre ce discours sur les ondes de certaines radios et télévisions, lesquelles interviewaient des personnes supposées apporter de l'eau à leur moulin... alors que la plupart déclaraient exactement le contraire, et affirmaient leur soutien au mouvement étudiant. On a même vu, sur la rue Saint-Denis, à Montréal (le quartier latin de la ville, où beaucoup de gens viennent prendre un verre en terrasse dès les beaux jours), des commerçants offrir des tarifs promotionnels aux porteurs du « carré rouge ». Un cafetier a d'ailleurs engagé une procédure contre la ville de Montréal après que la police est intervenue violemment dans son café, arrosant les clients de gaz lacrymogène et de poivre de Cayenne, simplement parce qu'ils voulaient rentrer chez eux par le dernier métro. La police avait en fait bouclé le quartier, et refusait que les clients partent...

## **Une « loi spéciale 78 » qui attise la colère**

La répression s'est accentuée face au développement des manifestations et, le 18 mai, pour tenter de casser le mouvement, le gouvernement Charest a fait voter aux députés la « loi spéciale 78 », qui a mis le feu aux poudres tant elle est attentatoire aux droits de s'exprimer et de manifester<sup>(2)</sup>. Cette loi, contrairement à son objectif, va en effet renforcer le mouvement, qui sera rejoint par beaucoup d'associations, de syndicats et de simples citoyens,



**Malgré les menaces, les intimidations, les tentatives de division, la répression, le mouvement étudiant s'est développé, pour devenir un mouvement de l'ensemble de la société québécoise.**

révoltés par l'autisme et la violence du gouvernement libéral. Pour commencer, une manifestation de plus de deux cent mille personnes arpente les rues de Montréal, le 22 mai. Plutôt bon enfant, elle rassemble des gens de tous âges et toutes origines ; il n'est pas rare de voir trois générations d'une même famille manifester côte à côte.

Des arrestations massives vont alors avoir lieu, lesquelles ont pu conduire à l'interpellation, en une seule fois, de plusieurs centaines de personnes. Ce fut ainsi le cas à Montréal, le 23 mai au soir. La police a soudainement déclaré la trentième manifestation nocturne « illégale », appelé à la dispersion, et près de quatre cent cinquante manifestants pacifiques (qui n'avaient entendu aucune des déclarations de la police faites dans un porte-voix) ont été pris dans une souricière, puis exfiltrés un par un, pour

(1) Collège d'enseignement général et professionnel (établissement d'enseignement collégial public qui propose une formation technique en trois ans, menant à la vie professionnelle, ou à une formation pré-universitaire en deux ans, menant à l'université).

(2) Voir sur le site de la Ligue des droits et libertés du Québec, l'analyse de la loi dans le bulletin « Non à l'intimidation ! Non à la loi 78 ! », et le dossier « La loi et l'ordre plutôt que la justice » ([www.liguedesdroits.ca](http://www.liguedesdroits.ca)).

être arrêtés, menottés et installés dans des bus de la Société des transports de Montréal (STM), réquisitionnés à cet effet. Ceci entraînera une réaction des syndicats de l'entreprise, appelant leurs chauffeurs à refuser de conduire ces bus. Il reste que la plupart des personnes arrêtées ont passé la nuit dans ces bus, sans qu'on les autorise ni à aller aux toilettes, ni à boire, alors qu'il faisait très chaud ; certains « passagers » malades ont dû, semble-t-il, atteindre la phase du malaise pour que la police accepte leur évacuation ou l'accès à des médicaments. La loi 78 a aussi entraîné une nouvelle forme de réaction. Se souvenant des Chiliens frappant sur des casseroles à leurs fenêtres le soir parce qu'ils n'avaient pas le droit de manifester, un appel, lancé sur les réseaux sociaux, a proposé de taper sur des casseroles pendant quinze minutes, chaque soir, à la même heure. Les

« manifestations-casseroles » se sont vite étendues des quartiers de Montréal aux places des villes et villages du Québec.

### **« Carrés rouges » sur fond de crise**

C'est dans la matinée que les personnes arrêtées ont été relâchées, petit à petit, après avoir été entendues par la police et s'être vu signifier les peines encourues... qui, curieusement, ne s'appuyaient pas sur la fameuse « loi 78 », mais sur des règlements de police et de circulation de la ville de Montréal. La loi 78 a été utilisée une fois à Québec, mais étrangement les personnes arrêtées ont ensuite appris qu'elles étaient susceptibles de poursuites au titre des règlements de circulation et de police de la ville de Québec. Il semble que la police elle-même craigne que la loi 78 ne soit déclarée inconstitutionnelle, entraînant, de fait, l'annulation de toutes leurs procé-

dures. De nombreux recours ont été engagés contre cette loi, dont beaucoup considèrent qu'elle ne respecte ni la Constitution, ni les textes internationaux ratifiés par le Québec. La Commission des droits de la personne et de la jeunesse a d'ailleurs publié, le 19 juillet, une analyse détaillée de cette loi spéciale, jugeant les articles 12 à 31 contraires à la Charte des droits et libertés de la personne du Québec.

Une coalition d'organisations s'est mise en place pour recenser les victimes du conflit. La Ligue des droits et libertés, le Comité légal de la Classe et l'Association des juristes progressistes ont lancé un appel pour récolter les témoignages de tous ceux qui ont été victimes ou témoins d'interventions policières violentes, d'arrestations, de mise en place d'« encerclements » lors de manifestations, de fouilles corporelles ou d'effets personnels, d'interrogatoires sur leur statut, leurs opinions politiques, ou d'accusations relevant du Code criminel. L'appel concerne aussi les personnes qui ont reçu des « directives », fait l'objet de représailles ou de mesures disciplinaires au travail, ou qui ont été empêchées d'accéder à des lieux publics ou privés restreints pour avoir porté le carré rouge. Notons par ailleurs que souvent, parmi les manifestants, des mineurs ont été arrêtés sans que leurs parents n'en soient informés, ce qui est illégal et a entraîné des plaintes contre la police.

Ces événements se déroulent au Québec dans un contexte de forte crise sociale et politique, face à un gouvernement libéral qui ne jure que par la destruction de nombreux acquis sociaux dans l'éducation, les infrastructures, les retraites, la santé, qui détourne certaines missions de service public pour les déléguer au privé. Fonds de crise, aussi, avec les soupçons de corruption qui planent sur divers acteurs, d'où la création de la Commission dite Charbonneau (du nom

**La dégradation de la situation est telle que le gouvernement libéral – dont plusieurs ministres ont démissionné pendant l'été – a été contraint d'avancer les élections législatives de plusieurs mois, pour les tenir en septembre.**

(3) Voir <https://www.ceic.gouv.qc.ca/la-commission.html>.

(4) Extrait du manifeste de la Classe: «[...] Apprentissage de l'humanité. Voilà le sens de notre vision, l'essence de notre grève. Une action collective qui dépasse les intérêts étudiants, qui ose revendiquer un monde différent, loin d'une soumission aveugle à la marchandisation. Marchandisation des individus, de la nature, de nos services publics: une même petite élite vend tout ce qui nous appartient. Pourtant, nous le savons: les services publics ne sont pas des dépenses inutiles, ni des biens de consommation. [...] Ensemble, construisons à nouveau. Nous sommes avenir.»

de sa présidente). Cette Commission est chargée d'enquêter sur l'octroi et la gestion des contrats publics dans l'industrie de la construction, qui impliqueraient de possibles activités de collusion et de corruption concernant, notamment, les organismes et entreprises du gouvernement, les municipalités, et des liens possibles avec le financement des partis politiques. Cette Commission a entamé son travail en mai 2012, et doit rendre son rapport final en octobre 2013<sup>(3)</sup>.

### **Un mouvement étudiant aussi fort que créatif**

Le pourrissement de la situation est tel que le gouvernement libéral – dont plusieurs ministres ont démissionné pendant l'été – a été contraint d'avancer les élections législatives de plusieurs mois, pour les tenir en septembre.

Le mouvement social qui traverse le Québec est aussi le théâtre d'une créativité extraordinaire en matière de mots d'ordre, de caricatures ou de modes d'action, avec l'apparition de mascottes dans les marches, visant à faire baisser la tension. Le port de masques « *non justifiés* » (?) étant interdit, beaucoup de manifestants se griment ou défilent nus ou juste couverts d'un carré rouge. Lorsque les autorités ont commencé à scinder les grandes manifestations du soir, les marcheurs ont investi les quartiers de Montréal, y compris les beaux quartiers. Le rôle des réseaux

sociaux a été essentiel dans le développement et la couverture des mobilisations, permettant parfois de démentir immédiatement les annonces mensongères des autorités, concernant des violences. Il en est de même de la CUTV, chaîne de télévision des étudiants de l'université de Concordia, dont l'équipe très mobile a diffusé en direct les images de plus de cinquante manifestations, permettant aussi de contrer les informations mensongères (leurs journalistes ont d'ailleurs été victimes de violences policières).

Le gouvernement libéral avait espéré que l'été calmerait les esprits et permettrait une démobilisation, mais les trois principales organisations étudiantes ont organisé leurs congrès en juillet et août. La Classe a tenu le sien en juillet, produit un manifeste intitulé « Nous sommes avenir »<sup>(4)</sup>, et s'est lancée dans une campagne de sensibilisation dans tout le Québec pour rallier les citoyens à la « grève sociale ».

Le climat de la rentrée se joue avec les élections. Le Parti québécois (PQ), sorti vainqueur, a une marge de manœuvre limitée; il devra aussi faire face aux difficultés d'un contexte national et international peu favorable. Quoi qu'il en soit, on a assisté au réveil des consciences et à la mobilisation de tout un peuple, d'ailleurs soutenu dans l'ensemble du pays et hors frontières. Espérons que ses espoirs ne seront pas déçus! ●

### **Pour en savoir plus**

**Classe:** <http://www.bloquonslahausse.com/la-classe/>

**CUTV:** [cutvmontreal.ca](http://cutvmontreal.ca)

**Fecq:** <http://fecq.org/>

**Feuq:** <http://www.feuq.qc.ca/>

**Ligue des droits et libertés:** <http://liguedesdroits.ca/>

**Syndicat des professeurs de l'université de Montréal:**

<http://www.sgpum.com/>

**Syndicat des professeurs de l'Uqam:**

<http://www.spuq.uqam.ca/>